

Service: Service technique Dossier suivi par : Cécile Achten

T 30 91 91-504 F. 30 91 91-500 technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3/2023/0332/160 du 12 mars 2024 du Ministère du Travail, à savoir

la SA GREEN POWER STORAGE SOLUTIONS a reçu l'autorisation pour la construction, l'installation et l'exploitation d'un poste de transformation à Keispelt, N°cadastral 1328/2843, section A de Kehlen.

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Kehlen, le 22 mars 2024

Le Bourgmestre, Eischen Félix

Le Secrétaire,

Marco Haas

03/05/2024